

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 AOÛT 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-49

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le premier août à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 25 juillet 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL ET D'UN LOCAL AVEC LA SOCIÉTÉ 2 NATURE GOURMANDE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans le développement touristique 4 saisons.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'occupation sur la place de la Mairie, le jardin devant la bibliothèque ainsi que l'ancienne salle de conseil située au 2^{ème} étage de la Maison de la Vallée avec la société 2 NATURE GOURMANDE, pour l'installation d'une activité de foodtruck. Cette convention est conclue pour une durée de 3 mois avec une redevance de 150 € TTC.

Monsieur le Maire propose de valider la convention ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 03/08/2022

Reçu en préfecture le 03/08/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220801-202249-DE

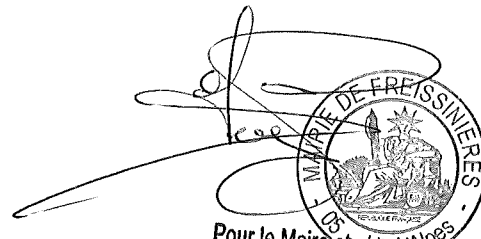
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer ladite convention avec la société 2 NATURE GOURMANDE.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS



COMMUNE DE FREISSINIÈRES
105
19065
Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.